

PARC NATIONAL DE MINKEBE (Gabon)

Carte

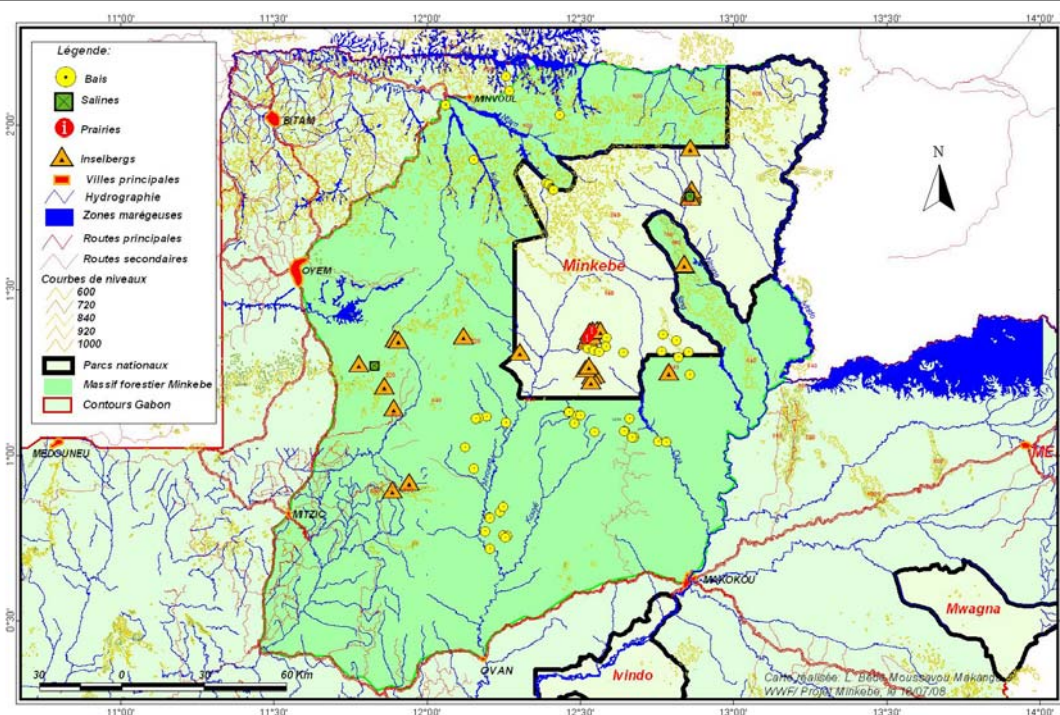


Figure : Carte des caractéristiques physique et hydrographique du bloc forestier de Minkébé
Ce parc fait partie du complexe Dja-Minkébé-Odzala (TRIDOM).

Superficie : 756 669 ha

Catégorie IUCN : II

Label international : aucun

Principales pressions

- Braconnage national et transfrontalier (chasse et pêche). L'exploitation des ressources halieutiques est perpétrée par la communauté locale et des personnes extérieures. C'est l'administration locale qui donne parfois des autorisations pour chasser.
- Exploitation des produits forestiers non ligneux et l'exploitation illégale du bois par les compagnies forestières et par la communauté locale, les orpailleurs, les commerçants et les communautés étrangères.
- Pollution liée à l'exploitation artisanale de l'or à la périphérie immédiate de l'AP par les orpailleurs nationaux et étrangers. Cette activité n'est pas bien suivie par l'administration en charge des mines, et qui octroie les permis d'exploration et d'exploitation.

Principales menaces

- Propagation de l'agriculture (extensive) qui risque de poser le problème de conversion de

- l'utilisation des terres, même si la probabilité de cette menace est faible.
- Risques de modification de l'écosystème à cause de l'exploitation minière industrielle à l'extérieur de l'AP par la compagnie minière COMIBEL. La pollution est à craindre.
 - Risques sanitaires liés au virus Ebola existent même si leur probabilité d'apparition est faible.

1. Contexte : d'où part-on?

Acte et date de création

L'AP a été créée par Décret No. 615/PK/MEFEPEPN du 30 août 2002 portant création du parc national de Minkebe.

Raisons de classement

Les raisons de classement mentionnées dans l'acte de création sont :

- zone intacte et éloignée des établissements humains,
- zone de concentration d'éléphants (plus de 30 000 individus),
- site à haute valeur historique.

Propriétaire foncier :

Etat gabonais

Institution de gestion

Agence nationale des parcs nationaux (ANPN)

Projets en cours sur l'aire protégée

- WWF (depuis 2002), financé par le CAWHFI – EU, CAWHFI – FFEM CARPE Minkebe, WWF Pays Bas, DACEFI. Intervention : Conservation pure (LAB, inventaires, FC (à la périphérie), etc)). Budget : 987115 Euro
- TRIDOM (2009 - présent). Financé par CARPE. Intervention : conservation (lutte anti braconnage, inventaire, délimitation, foresterie communautaire). Budget : 10 000 000 €
- Etat (Agence Nationale des parcs nationaux (2002 - présent). Ligne budgétaire du Trésor, CARPE. Intervention : LAB, gestion du parc, inventaire, aménagement etc.

Limites de l'aire protégée

Les limites de l'AP sont matérialisées par marquage temporaire qui est en cours cette année 2010. Une partie de l'AP a des limites naturelles (eau) : dans la partie sud-est par exemple, ce sont les rivières Nouna et Sing qui constituent les limites naturelles. Pour les autres parties de l'aire non matérialisées, la matérialisation est en cours.

Ces limites sont connues des gestionnaires mais pas les communautés locales riveraines puisqu'elles sont en cours. Il faudra néanmoins que ces limites soient reconnues par les opérateurs économiques et les populations locales (afin d'éviter les empiètements), et par le service de la conservation (afin d'effectuer un suivi).

Les orpailleurs revendiquent l'appartenance de certaines parties périphériques de l'AP pour les prospections et l'exploitation de l'or.

Le règlement de l'aire protégée

L'acte juridique de création est le Décret n°615/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002 ainsi que la Loi 003/2007 relative aux parcs nationaux.

Un plan de gestion en cours de finalisation

Il est prévu de créer un Comité Consultatif de Gestion Local qui facilitera l'implication des communautés dans les activités de gestion de l'AP

L'application de la loi

Il y a au total 32 personnes chargées de la surveillance sur le terrain et qui participent effectivement aux patrouilles de surveillance. Parmi celles-ci : 16 agents des parcs, 12 agents des Eaux et Forêts et quatre gendarmes par mission. Il y a cinq cadres administratifs chargés de la surveillance et du contrôle (un ANPN, deux Eaux et Forêts et deux Chefs d'Inspection). En cas d'arrestation, les personnes qui interviennent sont le Conservateur, les Eaux et Forêts, la Gendarmerie et le Tribunal. Il y a un procès verbal (par le Conservateur ou l'Agent assermenté des Eaux et Forêts), une garde à vue à la gendarmerie et un jugement au Tribunal via le Procureur. En 2010, par exemple, il y a eu deux arrestations liées au braconnage du potamochère et au trafic d'ivoire (200kg d'ivoire saisis), et une arrestation liée au braconnage d'espèces animales protégées. Les contrevenants étaient les Makokou, et les exploitants forestiers Bordamur.

Le personnel de l'AP chargé de la surveillance et du contrôle sur le terrain a reçu les formations nécessaires et connaît donc tous les textes et règlements de base qui décrivent les principes du contrôle des activités illégales dans l'AP, mais il est nécessaire de les recycler de temps en temps. Certains ont également les compétences nécessaires pour faire appliquer les règlements de l'AP : ce sont le Conservateur et ses Adjoints chefs de Brigade. Par contre, seuls quelques éco gardes sont assermentés.

Inventaires des ressources

Le dernier inventaire sur la faune a été effectué en 2005 par Steve BLACKE de la Wildlife Conservation Society (WCS), mais cet inventaire concerne spécifiquement les éléphants. Il y a également eu une étude sur les papillons, elle est en cours de finalisation (inventaire sur les papillons, 2008). Le dernier inventaire effectué sur l'habitat de l'AP a été effectué par le programme MIKE en 2004 (inventaire des éléphants aussi cette année).

Quant aux études sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines de l'AP, il y en a trois qui sont récentes :

- 2009. Etude socio-économique des activités traditionnelles et évaluation touristique du secteur Haut-Ntem et du bai de Mébone (rivière Ké) faites par Marion Viano;
- 2009 : Etude du chantier d'or Minkébé par Koumbi Patrick;
- 2010 : Etude en cours dans les chantiers d'or de Minkébé et Ntsinkélé (Stagiaires ENEF)

Malheureusement toutes ces données ne sont pas disponibles pour les gestionnaires. Seules les données MIKE le sont et sont effectivement utilisées par les gestionnaires. Par ailleurs, il faut noter qu'il est nécessaire que le personnel soit formé aux nouvelles techniques de collecte pour actualisation des données.

2. Planification: à quoi veut-on arriver?

Objectifs actuels de gestion

Les gestionnaires du parc tentent d'atteindre les objectifs de l'AP à travers activités actuelles de gestion, même s'ils estiment avoir besoin de plus de moyens. Ainsi ils doivent assurer la protection du parc et du massif forestier environnant ainsi que le suivi socio-économique dans la zone périphérique du parc. Par ailleurs, ils s'efforcent :

- d'élaborer les accords de gestion concertés des ressources naturelles,
- de poursuivre l'appui à l'association de pygmées Baka Edzengui,
- de poursuivre le processus d'élaboration et de mise en œuvre des protocoles d'entente avec les exploitants forestiers et miniers,
- d'assurer une chasse villageoise et une pêche durables en périphérie du PNMkb

Configuration de l'aire protégée

L'aire protégée comprend une zone tampon qui est une zone d'activité anthropique n'ayant

pas d'impact négatif sur l'AP, et une zone périphérique gérée de manière concertée avec l'ensemble des acteurs à travers, par exemple, un comité consultatif de gestion. Cette configuration semble adéquate pour atteindre les objectifs de gestion de l'AP, mais selon les gestionnaires, elle pourrait être améliorée en créant par exemple le corridor (Mengame Minkebe) ou en donnant des statuts particuliers aux secteurs (sing-nouna et Mvoug-kouye). En revanche, l'AP nécessiterait d'être étendue pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de gestion ; il y a une zone potentielle d'extension dans le secteur nord ouest (ayina-haut ntem).

Plan de gestion/aménagement

Le dernier plan de gestion (PdG) est en cours de validation. Il sera valable pour la période 2009-2014 et sera révisé après cinq ans. Le PdG n'est pas appliqué pour le moment. Le processus de planification a vu la participation de tous les acteurs, mais il faut encore qu'il soit validé par tous ces acteurs et autres parties prenantes.

Plan de travail

Il existe un plan de travail annuel à Minkebe (réactualisé chaque année). Il a été élaboré le 12 mai 2010 à Makokou, à partir du projet de plan de gestion du parc. Les activités courantes de gestion de l'AP sont réalisées sur la base de ce plan de travail, mais les activités prévues par ce plan de travail ne sont pas menées à terme à cause de contraintes administratives et financières.

Suivi évaluation

Le suivi des activités est réalisé en utilisant le système MIKE, ou à travers des analyses de rapports d'activités semestriels. Il existe des indicateurs permettant de mesurer l'impact des activités menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat de l'AP : il s'agit des quantités de gibier saisi, des armes, munitions et câbles saisis, de l'ivoire saisi, des efforts homme/jour, du taux de rencontres d'animaux, du nombre des véhicules en effraction, monitoring de la grande faune (nid de grands singes, crottes d'éléphants). Ces indicateurs sont mesurés régulièrement ; la dernière mesure date de juillet 2009.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

Le personnel de gestion de l'AP compte 18 personnes, dont un conservateur, un chef de brigade de faune M. Est, un Chef de Brigade de Faune M. Ouest, 13 écogardes et deux gardiens. Le personnel actuel reste insuffisant pour mener à bien les activités de gestion ; il faudrait 20 écogardes, des écoguides, des Chauffeurs, une assistance pour la recherche...pour que la gestion soit effective.

Recherche

Il y a trois programmes de recherche en cours sur l'AP, mais il faut noter que ces activités de recherche sont orientées surtout à la périphérie de l'AP :

- DACEFI (Foresterie communautaire)
- Muséum des Sciences naturelles (Conflit homme – éléphant)
- Ecole nationale des Eaux et Forêts (ENEF)-WWF (étude socio-économiques chantiers d'or)

Certaines des données de recherche sont disponibles pour les gestionnaires et sont effectivement utilisées par ces derniers ; les autres données seront mises à disposition de façon progressive.

Moyens financiers

Le budget alloué à l'AP est un budget de l'Etat et de bailleurs de fonds (CARPE, Union européenne, Pays-Bas, CAWHFI). Il est de 36 millions de FCFA et est inscrit dans la ligne budgétaire de l'Etat pour l'année fiscale juillet 2010-juin 2011. Les principaux postes de dépenses du budget par ordre décroissant sont :

- fonctionnement
- activités de terrain (LAB, surveillance, sensibilisation, recherche)
- investissement

Selon les gestionnaires, le budget disponible est acceptable, mais pourrait être amélioré pour permettre une gestion effective de l'aire protégée. Notamment, étant donné la grande étendue de l'AP, nécessitant des activités diversifiées et parsemées, il y aurait un besoin de dédier plus de budget au renforcement des moyens humains et matériels.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Le plan de gestion de Minkebe propose des orientations stratégiques d'aménagement avec pour objectifs une gestion durable et concertée des ressources naturelles. Il existe par exemple des mécanismes mis en place pour gérer efficacement les ressources de l'AP, tels que : cadre de gestion et de concertation, système de surveillance au sein de TRIDOM (pour assurer la protection du parc), etc. la gestion du braconnage s'effectue à travers des patrouilles, la sensibilisation, des protocoles d'entente entre les administrations (chargées de gérer les AP, les forêts et les mines), les entreprises privées (inières ou forestières) et les communautés ; Comme autre mécanisme de gestion des ressources naturelles, il y a le suivi écologique dans le parc et sa zone périphérique qui est en cours, ainsi qu'un suivi socio-économique en cours dans la zone périphérique. Tous ces mécanismes existent effectivement mais ne sont que très peu mis en œuvre.

Pour une gestion plus efficace des ressources de l'AP, il faudrait en plus mettre en place d'autres mécanismes tels que le MIST, le Programme REDD, le partenariat public/privé, les mécanismes de financement durables (fonds fiduciaire, mécénat privé et mécénat d'entreprises, etc), le PSE.

Gestion du personnel

Les profils du personnel de l'AP sont adaptés à leur poste respectif. Les chefs de brigade et le conservateur ont une formation d'ingénieur des Eaux et Forêts, les autres sont des éco gardes de formation technique. Néanmoins, le statut des éco gardes n'est pas défini, leur effectif actuel est réduit (13). Selon les gestionnaires, une amélioration de leur statut juridique afin qu'ils puissent être assermentés serait bénéfique pour la gestion de l'AP. De plus, des formations seraient nécessaires pour le personnel de l'AP pour une meilleure gestion, notamment dans les domaines suivants : (i) méthode de suivi et inventaires de faune (pour un Chargé du suivi écologique) ; (ii) Arc view, MAP Info, MIST (pour un chef de brigade/conservateur adjoint) et ; (iii) cartographie, utilisation de GPS, de boussole et de MIST, monitoring (pour les éco gardes).

Il faut cependant noter que le personnel a reçu des formations en Navigation en forêt (cartographie, boussole, GPS...) et une formation militaire pour les éco gardes en août-novembre 2008.

Gestion du budget

Le budget de fonctionnement permet de couvrir les frais relatifs aux activités de contrôle et de surveillance dans l'AP, et activités de formation. Mais il faudrait allouer encore plus de fonds au suivi écologique et inventaires réguliers et à l'entretien des infrastructures et de l'équipement.

Le mécanisme de suivi et de contrôle de gestion du budget consiste en un contrôle financier effectué deux fois par mois par le Ministère des Finances et par la Cour des Comptes chaque fin d'année. Ce mécanisme existe depuis 2004 et est effectivement mis en œuvre aujourd'hui.

Une stratégie de financement durable a été mise en place par le GEF et il existe une loi permettant de créer une Fondation pour les parcs nationaux (avec Fonds fiduciaires).

Même si le budget sécurisé est important, beaucoup d'activités restent dépendantes de fonds externes.

Infrastructure et équipement

En terme de bâtiments :Bureau, Antennes de surveillance (Bordamur, Camp Nouna)En termes d'équipement :

Véhicules (3), pirogues (3),, bureautique ...

- GPS, Appareil numérique

Il y a un peu de matériel et quelques installations, mais ils sont complètement inadaptés. Ces acquis sont situés en dehors de l'AP. Des dispositions doivent être prises pour augmenter des infrastructures afin de rapprocher les gestionnaires de l'AP.

Les infrastructures sont entretenues mais il n'y a pas de véritable mécanisme de suivi et d'entretien. Il faudrait mettre en place un mécanisme d'entretien et de suivi annuel des infrastructures

Education et Sensibilisation

La sensibilisation et l'éducation environnementale autour de l'AP s'effectuent à travers des causeries, émissions Radio, panneaux de sensibilisation...et sont déclinées dans le plan de travail. Elles peuvent être ponctuelles en fonction des urgences.

Concernant les trois dernières actions de sensibilisation ou d'éducation :

- Aout 2009 : Sensibilisation au Chantier Minkébé sur la création du PN de Minkébé et les stratégies de gestion des problématiques liées à l'orpaillage (ANPN/WWF) ;
- Février 2010 : Sensibilisation vallée de l'Okano sur la Chasse dans les concessions forestières Périphérie Ouest de l'AP (Mission conjointe ANPN/WWF/ Eaux et Forêts) ;
- Info nature à Radio 6 sur « Les accords de gestion de la Faune, le protocole de la rivière Oua, la période d'ouverture de chasse au Gabon »

Les prochaines actions de sensibilisation ou d'éducation porteront sur :

- Juin 2010 : émission sur la Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement et enjeux locaux
- Mi juillet 2010 : lancement Info-nature à Oyem sur la présentation du Parc National de Minkébé
- Septembre 2010 : sensibilisation aux chantiers Minkébé, Mebaga et Ntsinkélé sur les enjeux de la conservation liés au PN de Minkébé
- Octobre 2010 : sensibilisation en amont de l'Ivindo sur le parc national de Minkébé

Des contraintes ne favorisent pas l'exécution effective des initiatives d'éducation et de sensibilisation. Il n'y a pas assez des spécialistes des sciences humaines pour rendre effectif ce programme. Les moyens destinés à l'éducation et à la sensibilisation sont peu connus.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

La collaboration entre les gestionnaires de l'AP et les acteurs du secteur public ou privé est formelle et s'effectue à travers un protocole d'accord entre ANPN/Eaux et Forêts, un contrat de collaboration ANPN/WWF sur la donation et l'entretien des véhicules, un protocole d'entente de la Vallée de l'Okano entre ANPN/Eaux et Forêts/exploitants forestiers/Autorités et communautés, un protocole d'entente de l'Interzone Minkébé-Ivindo et protocole d'entente de la rivière Oua.

Les axes majeurs de collaboration concernent :

- ACANPN/E&F : Développer un cadre de concertation permanent dans la gestion et le développement des parcs nationaux ; définir les modalités de cohabitation des agents Eaux et Forêts et ANPN ; renforcer les effectifs dans le parc ; impliquer les sociétés forestières dans la gestion des parcs...
- CCANPN/WWF : Fournitures des équipements pour la l'appui des missions de terrains (LAB, sensibilisation etc)
- PEVO/PIMINK-IVINDO : Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre de l'exercice de leurs droits d'usages coutumiers et des exploitations forestiers ; arrêter l'utilisation des moyens roulants pour les besoins de chasse dans les concessions forestières ;
- PERO : Garantir l'accès aux ressources des populations locales ; interdire la chasse commerciale le long de la rivière Oua ; encourager le développement de l'écotourisme

Ce cadre de collaboration, initié par l'ANPN, lesEaux et Forêts et WWF, est bien respecté et les relations ont ouvertes et basées sur la confiance.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales sont consultées avant les prises de décision relative à la planification de la gestion de l'AP : des lettres administratives d'information sont adressées aux communautés concernées. Elles sont suivies des séances de sensibilisation localisées. Les communautés se font représentées par les autorités locales et leur chefferie villageoise respective lors des réunions décisives (Tenue des PTA, Signature des protocoles d'ententes). Les requêtes exprimées sont souvent prises en compte surtout quand elles touchent l'intérêt général.

Le Comité Consultatif de Gestion local est l'organe qui permet aux populations via leurs représentants de participer directement à la prise de décision concernant la gestion de l'AP à la gestion de l'AP. Il ya aussi des comités de suivi des protocoles d'entente.

Tourisme

Il n'y a pour l'instant pas de tours opérateurs touristiques qui utilisent l'AP mais il y a de manière sporadique des individus qui visitent certains sites (Chez les Baka de Minvoul et les Inselbergs).

5.Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

Il n y a pas encore d'activités touristiques dans le parc et il n'y a pas d'infrastructures d'accueil pour les visiteurs ; excepté le camp Nouna situé à la périphérie sud-est du parc qui n'est pas exploité et n'est pas fonctionnel. Ce camp pourrait être valorisé.

Droits et taxes

La loi sur les parcs nationaux du Gabon prévoit les prélèvements de droits et taxes.

Accès

L'AP n'est pas enclavée. Les voies d'accès sont contrôlées en fonction des missions programmées au cours de l'année et le contrôle n'est donc pas effective. Afin d'améliorer le contrôle de l'accès il est prévu :

- Barrières fixes
- Construction des antennes de surveillance avancées
- Augmentation des effectifs
- Organisation des patrouilles mobiles permanentes de manière rotative toute l'année.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés n'ont pas le droit d'utiliser les ressources de l'AP, mais elles en dépendent de manière localisée (Communauté d'orpailleurs et Baka).

Les communautés ne bénéficient pas des retombées économiques provenant de la gestion de l'AP mais l'AP est une source d'emploi pour elles : Emplois directs Ecogarde, Ecoguide, Gardiens, Technicienne de surface/ Emploi indirect : Temporaire, Indics, Organisation et appui aux Baka (Association Edzenui).

Les initiatives locales visant à améliorer le bien-être des communautés locales concernent l'organisation et l'appui aux Baka (Association Edzengui) ; le DACEFI (Foresterie communautaire à la périphérie de l'AP).

Etat des lieux

Espèces phares : Eléphant, Bongo, Panthère, Buffle, Pangolin géant, Python, Aigle couronnée, Crocodile nain

Valeurs écologiques : Complexe Inselbergs, Baïs, Mont kokameguel, Plaine inondable, Forêt cathédrale, Salines...

Valeurs culturelles : Savoir et savoir –faire (Baka, Fang, Bakota, Kwel), Site ancestral Minkébé

Les espèces qui ont disparu aujourd'hui de l'AP mais qui existaient au moment de sa création sont le gorille et le chimpanzé.

Les gestionnaires ne disposent pas vraiment de données suffisantes pour estimer l'état de conservation de la biodiversité au jour d'aujourd'hui car il faut réaliser un état de lieux actuel comparativement aux années antérieures.

Les actions de gestion sont beaucoup plus perceptibles à la périphérie du l'AP. Toutefois, le noyau central du l'AP dispose des atouts qui seront valorisés de manière progressive